Fédération Européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri

Communiqué de presse – 30 juin 2011
Pour diffusion immédiate

La FEANTSA s'oppose à l'attaque concertée contre les sans-abri en Hongrie

La FEANTSA s'oppose à l'attaque concertée contre la population sans domicile en Hongrie et demande le retrait de la proposition de loi visant à criminaliser davantage le sans-abrisme.

Une proposition visant à modifier la loi sur les infractions pénales a été débattue au Comité de défense nationale et d'application de la législation du Parlement hongrois. Selon cette proposition, les personnes « déclarées coupables de dormir dans la rue » dans les six mois suivant une première amende pour cette « infraction » devraient se voir soumettre une amende de 600 euros ou être emprisonnées si elles ne peuvent payer l'amende.

Cette proposition est la dernière étape de ce qui peut être considéré comme une attaque concertée contre les sans-abri en Hongrie. Par le passé, d'autres mesures punitives ont été mises en place, notamment l'expulsion des sans-abri des espaces publics[1] et un décret municipal de Budapest selon lequel les personnes dormant à la rue étaient en infraction et sujettes à des amendes ou à des peines d'emprisonnement.

Ces mesures punitives, qui stigmatisent et criminalisent les personnes sans domicile, sont cruelles, dans la mesure où elles punissent les personnes les plus vulnérables. La criminalisation engendre une stigmatisation encore plus importante qui fragilise d'autant plus les chances des personnes sans domicile d'insertion sociale ou d'accès au marché de l'emploi. Les mesures sont par ailleurs inefficaces, étant donné qu'elles ne font que rendre les sans-abri invisibles, sans offrir de réelles solutions durables au sans-abrisme.

La proposition d'amendement s'inscrit également en faux avec les principes constitutionnels hongrois ainsi qu'avec la législation internationale sur les droits de l'homme. Ces amendes, sans mentionner la possibilité d'une peine d'emprisonnement, sont disproportionnées par rapport à l'infraction qu'elles veulent sanctionner. Ces peines sont inhumaines et violent les droits de ces personnes à un traitement équitable et à la dignité humaine.

Les initiateurs de cette proposition affirment que l'emprisonnement des personnes sans domicile est une forme plus « dissuasive » de sanction que les amendes. Cet argument est très cynique et ignore le fait que les sans-abri sont souvent dans l'obligation d'utiliser l'espace public afin de survivre à cause du manque de services adaptés à leurs besoins. Parfois, il n'y a tout simplement aucun service de disponible. Définir le sans-abrisme comme une infraction soustrait la question du sans-abrisme des politiques sociales. Cela constitue également un déni de la responsabilité de l'État pour ce qui est souvent le résultat de problèmes structurels, et rend les personnes sans domicile responsables pour leur situation.

L'Union européenne s'est engagée à travailler pour mettre un terme au sans-abrisme, en incluant notamment l'objectif de mettre un terme au sans-abrisme de rue d'ici 2015,[2] non pas en emprisonnant les personnes vulnérables mais en développant des efforts concertés pour combattre ce problème sociétal. Au nombre des mesures s'étant avérées efficaces pour lutter contre le sans-abrisme de rue figurent la mise à disposition d'alternatives adéquates, la prise en considération des besoins des personnes sans domicile, la fourniture d'un hébergement d'urgence de qualité ou des politiques de prévention et de logement à long terme.

La FEANTSA s'oppose vigoureusement aux mesures qui criminalisent le sans-abrisme, et recommande l'amélioration des services d'aide aux sans-abri, l'augmentation du nombre de logements sociaux et l'amélioration de l'accompagnement au logement. Nous recommandons également le développement d'une approche stratégique à long terme pour mettre un terme au sans-abrisme. Cette stratégie serait non seulement plus humaine, mais également plus efficace.

----------FIN----------

Notes pour les éditeurs :

1. La FEANTSA est la Fédération Européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri. Il s'agit d'une fédération d'organisations à but non lucratif qui participent ou contribuent à la lutte contre le sans-abrisme en Europe. C'est le seul grand réseau européen qui se concentre exclusivement sur le sans-abrisme au niveau européen.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter la chargée de communication de la FEANTSA, Suzannah Young

[1] Voir déclaration de la FEANTSA
[2] Voir DE111/2007

European Federation of National Associations Working with the Homeless AISBL
Fédération Européenne d'Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri AISBL
194 Chaussée de Louvain ■ 1210 Brussels ■ Belgium ■ Tel.: +32 2 538 66 69 ■ Fax: +32 2 539 41 74 ■ office@feantsa.org ■ www.feantsa.org